

Pesticide Ecophyto 2 : Un premier objectif de -25% en 2020 pour une baisse de -50% en 2025

Le ministre de l'agriculture, Stéphane Le Foll, a présenté, vendredi 30 janvier, les axes du nouveau plan Ecophyto. Il repousse à l'horizon 2025 la réduction de -50% de l'usage des pesticides (au lieu de 2018) avec un palier intermédiaire de -25 % de baisse pour 2020.

Le gouvernement a pour cela décidé d'y mettre davantage de moyens. L'enveloppe allouée à Ecophyto est, elle, arrêtée. Le budget alloué devrait ainsi passer de 40 millions d'euros à 70 millions d'euros. Ces aides seront attribuées à la fois par le ministère de l'agriculture et celui de l'environnement. A la différence du premier plan Ecophyto, le gouvernement va mettre en place des «certificats d'économie de produits sanitaires" (CEPP). Concrètement, il s'agira d'encourager les points de distribution à vendre moins de pesticides et faire en sorte que les agriculteurs recourent aux produits phytosanitaires à moindre quantité, « jusque ce qu'il faut » et à privilégier l'utilisation d'autres techniques...sous peine de pénalités financières.

Le gouvernement veut pour cela s'appuyer sur les fermes « Dephy », un réseau d'exploitations pionnières. Celles-ci ont réussi à baisser de 7 % leurs traitements en 2012, puis de 12 % en 2013. L'idée est donc de développer assez rapidement ce réseau, pour le faire passer de 2 000 à 3 000 fermes, pour inciter d'autres exploitations agricoles à adopter ces démarches vertueuses.

Les grandes lignes dévoilées par M. Le Foll devront encore être discutées, pour une publication qui n'est pas prévue avant juin 2015 et une mise en application possible au second semestre.

Source : www.infofruit.fr/12/02/2015